



# Publication des comptes de l'exercice 2019

Comptes arrêtés par la Commission Exécutive  
du Sgen-CFDT ALSACE  
du 21 janvier 2021

Et approuvés par le Conseil Syndical du Sgen-  
CFDT ALSACE  
du 22 janvier 2021

- compte de résultat (1 page)
- bilan (2 pages)
- annexe simplifiée aux états financiers (3 pages)
- rapport financier (2 pages)

Exercice clos le 31/12/19



**COMPTE DE RÉSULTAT DU 1 JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019**

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>88 953,63 €</b>	<b>PRODUITS D EXPLOITATION</b>	<b>99 717,47 €</b>
Achats (60)	8 454,85 €	Cotisations (75)	87 019,50 €
autres charges externes (61)	19 414,35 €	Subventions (74)	5 000,00 €
Autres services extérieurs (62)	43 445,35 €	autres produits (70)	7 697,97 €
impôts et taxes (63)		transfert de charges	
charges du personnel (64)		Reprise des amortissements et provisions	
autres charges (65)	17 639,08 €		
dot. Aux amortiss. et dépréciations (68)			
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>154,68 €</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>542,16 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>24 740,18 €</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>16 102,82 €</b>
<b>ENGAGEMENTS À RÉALISER</b>		<b>CONTRIBUTIONS DE FINANCEMENT -REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	
<b>CONTRIBUTION DE FINANCEMENT</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>113 848,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>116 362,45 €</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>2 513,96 €</b>	<b>DEFICIT</b>	

**BILAN 2019****SGEN CFDT ALSACE 2019****ACTIF**

<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	brut	amort.	net
actif incorporel	- €	- €	- €
actif corporel	- €	- €	- €
actif financier	- €	- €	- €
<b>total I</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>ACTIF CIRCULANT</b>	brut	amort.	net
Stocks et fournitures	- €	- €	- €
Créances à recouvrer	3230,50 €	- €	3230,50 €
<b>total II</b>	<b>3230,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>3230,50 €</b>

	brut	amort.	net
Disponibilités : solde			93
CME fin d'année	93 910,45 €	- €	910,45 €
<b>total III</b>	<b>93 910,45 €</b>	<b>- €</b>	<b>93 910,45 €</b>

	brut	amort.	net
comptes de régularisation	- €	- €	- €
<b>total IV</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**total ACTIF**

<b>97</b>
<b>140,9</b>
<b>5 €</b>

**PASSIF****FONDS ASSOCIATIFS**

<i>Fonds Propres</i>	net
fonds syndicaux sans droit de reprise	- €
Produits	€
Réserves	35 457,11 €
Report à nouveau	48 133,03 €
Résultat	2 513,96 €

<i>Autres fonds syndicaux</i>	net
Fonds syndicaux avec droit de reprise	- €
Ecart de réévaluation	- €
Subventions d'investissement sur biens non renouvelés	- €

**total I**

	net
Provisions	- €

**Total II**

Fonds dédiés	- €
--------------	-----

**Total III**

<i>Dettes</i>	net
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	- €
Dettes financières	- €
Dettes diverses (charges à payer)	11 036,85 €

**Total IV**

	net
compte de régularisation	- €

**Total V**

**TOTAL PASSIF**

**EXERCICE 2019****ANNEXE aux états financiers (simplifiée)**

Les états financiers du **Sgen CFDT Alsace** se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019 par les données suivantes :

Total du bilan	<b>97 140,95 €</b>
Produits d'exploitation	<b>99 717,47 €</b>
Excédent de l'exercice	<b>2 513,96 €</b>

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du **Sgen CFDT Alsace**

**1 - Faits majeurs de l'exercice****1.1 Evénements principaux de l'exercice**

L'exercice 2019, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009.

Des écritures de régularisations sur les exercices antérieurs 2016, 2017, 2018 et 2019 ont été nécessaires suite à un déséquilibre affiché entre les comptes bancaires et le solde comptable des comptes 512.

**1.2 Principes, règles et méthodes comptables****1.2.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte résultat
- L'annexe financière

**1.2.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code du Commerce et du plan comptable général. **Le Sgen CFDT Alsace** a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 1.2.3 Comptabilisation des produits et des charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 du dit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

## 2 - Informations relatives au bilan

### 2.1 Produits à recevoir

<u>Produits à recevoir :</u>	
Cotisations	
Autres créances	3 230,50 €
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>3 230, 50 €</b>

### 2.2 Dettes

<u>Dettes :</u>	
Diverses	11 036,85 €
<b>Total des dettes</b>	<b>11 036,85 €</b>

### 2.3 Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	Montant au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	montant au 31/12/2019
Réserves				34 457,11 €
report à nouveau				48 133,03 €
Résultat 2019				2 513,96 €
<b>TOTAL</b>				<b>85 104,10 €</b>

### 2.4 Provisions

Provisions	Montant au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	montant au 31/12/2019
Provisions pour élections				
Provisions pour congrès				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL</b>				

## 2.5 Amortissements

Amortissements	Montant au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	montant au 31/12/2019
<b>TOTAL</b>				

## 3 - Informations relatives au compte résultat

### 3.1 Ressources annuelles

Le **Sgen-CFDT Alsace** a enregistré en comptabilité pour **99 885,29 euros** de ressources annuelles courantes comme le précise le tableau ci-dessous :

<b>Ressources courantes</b>	
cotisations (total perçu)	109 151,06 €
(-) reversement sur cotisations	- 22 131,56 €
Subventions	5 000,00 €
Autres produits	7 697,97 €
Produits financiers	167,82 €
<b>Total des ressources courantes</b>	<b>99 885,29 €</b>

### 3.2 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°2009-10-Annexe-règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2019, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

### 3.3 Contributions en nature

Le Sgen CFDT Alsace a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de **6,905** personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

Le Sgen-CFDT Alsace ne bénéficie pas de la mise à disposition d'un local.

## RAPPORT FINANCIER

### EXECUTION BUDGETAIRE

La réglementation nous impose d'éditer et publier nos comptes sous peine de mettre en danger notre représentativité.

Le montant des ressources annuelles étant inférieur au seuil de 230 000€, il n'est pas nécessaire de nommer un commissaire aux comptes.

La publication se fera par dépôt à la Dirrecte.

#### **Ressources : 116 362.45 €**

##### ***Les cotisations : 87 019.50€***

Les ressources principales du syndicat sont les cotisations et elles sont directement liées à notre nombre d'adhérents.

*Subventions : 5 000,00€*

*Autres produits : 7 697,97€*

*Produits financiers : 542,16 €*

*Produits exceptionnels : 16 102.82 €*

#### **Dépenses : 113 848.49€**

*Achats : 8 454,85 €*

*Autres charges externes : 19 414,35 €*

*Autres services extérieurs : 43 445,35€*

*Charges financières : 154,68 €*

*Autres charges : 17 639,08 €*

*Autres charges exceptionnelles : 24 740,18 €*

#### **RESULTAT DE L'EXERCICE**

Résultat excédentaire pour 2019 d'un montant de **2 513,96 €**.